



# Assistants familiaux, des salariés mobilisés à plein temps pendant le confinement

La crise sanitaire aura notamment eu pour vertu de mettre en lumière des métiers largement méconnus dont l'utilité sociale a été soudainement redécouverte.

*Publié le 09 juin 2020*

## L'assistant familial occupe un rôle

L'assistant familial fait partie de la liste. Il a la responsabilité d'héberger à son domicile un ou plusieurs jeunes en difficulté, dont l'âge peut aller jusqu'à 21 ans, faisant l'objet de mesures de protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'originalité de sa situation tient à un double aspect. D'une part, c'est un professionnel qui a un statut de salarié, le plus souvent employé par le Département ou par une association d'aide à l'enfance. D'autre part, il forme, avec les personnes résidant à son domicile, la famille d'accueil du jeune qui lui est confié, généralement pour une longue durée.

Parce que l'assistant familial occupe un rôle majeur en particulier sur le plan éducatif, la profession exige la délivrance d'un agrément par les services du Département. Celui-ci n'est accordé que si deux catégories de conditions sont remplies. Tout d'abord, celles relatives à l'accueil qui doit garantir la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants. Ensuite, les capacités du requérant à s'occuper d'un enfant sont naturellement étudiées avec la plus grande rigueur.

Le confinement mis en place pour lutter contre la propagation du coronavirus a, de fait, donné de nouvelles responsabilités aux 305 assistants familiaux de la Dordogne.

Pour les récompenser de leur engagement au quotidien, 24 h sur 24 h, pendant près de deux mois, le président du Département, Germinal Peiro, a souhaité qu'une indemnité complémentaire forfaitaire de plus de 300 euros par enfant leur soit attribuée. Représentant un montant d'environ 210 000 euros, la proposition sera soumise au vote des conseillers départementaux à l'occasion de l'examen du budget supplémentaire au début juin.

Par ailleurs, le Département a pris l'initiative d'organiser des séjours d'été pour les 671 enfants placés en famille d'accueil, permettant d'offrir à ces dernières une semaine de « répit » en juillet <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/assistants-familiaux-des-salaries-mobilises-a-plein-temps-pendant-le-confinement-15832?>

places en famille d'accueil, permettant à partir de ces dernières une semaine de « repit » en juillet ou en août.

Chacun, enfant et assistant familial, pourra ainsi, en changeant ses habitudes, recharger les batteries avant de se retrouver pour partager le quotidien d'une vie, dont tous espèrent qu'elle redeviendra très vite normale.